

## **NICOX SA**

Société anonyme au capital de 43.223.135 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines  
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis  
R.C.S. GRASSE 403.942.642

-----

### **RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)**

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Au 31 décembre 2021, 245 400 droits à actions gratuites, donnant accès à 245 400 actions étaient en cours de période d'acquisition.

Ces attributions gratuites ont été attribuées en vertu des autorisations suivantes de l'assemblée générale extraordinaire de la Société :

- L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021 a autorisé le Conseil à attribuer un maximum de 1 000 000 actions dans la limite d'une augmentation de capital en nominal de €1.000.000. L'acquisition définitive des actions est soumise à des critères de performance à arrêter par le Conseil. Cette résolution a remplacé la résolution du 24 mai 2018.

#### **1. Une synthèse des actions gratuites au 31 décembre 2021 est présentée ci-dessous :**

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2021, les actions gratuites en circulation émises dans le cadre de ces plans :

Date du Conseil d'Administration	Actions attribués	Date d'acquisition des actions	Nombre d'actions annulées	Actions acquises	Total à émettre
<b>Plan autorisé par l'Assemblée générale du 30/05/2017</b>					
15/01/2018	139 200	15/01/2020	-	139 200	-
20/02/2018	100 000	20/02/2020	-	100 000	-
16/05/2018	21 600	16/05/2020	-	21 600	-
	<b>260 800</b>		-	<b>260 800</b>	-
<b>Plan autorisé par l'Assemblée générale du 24/05/2018</b>					
5/12/2018	21 400	5/12/2020	12 000	9 400	-
12/2/2019	83 650	12/2/2021	10 000	73 650	-
19/04/2019	8 000	19/04/2021	-	8 000	-
24/05/2019	1 400	24/05/2021	-	1 400	-
11/7/2019	12 000	11/7/2021	-	12 000	-
16/09/2019	12 800	16/09/2021	-	12 800	-
27/01/2020	99 750	27/01/2022	14 800	-	84 950
5/3/2020	8 000	5/3/2022	8 000	-	-
5/8/2020	24 000	5/8/2022	-	-	24 000
15/10/2020	54 000	15/10/2022	8 000	-	46 000
14/01/2021	83 150	14/01/2023	6 500	-	76 650
	<b>408 150</b>		<b>59 300</b>	<b>117 250</b>	<b>231 600</b>
<b>Plan autorisé par l'Assemblée générale du 28/04/2021</b>					
5/5/2021	13 800	5/5/2023	-	-	13 800
19/07/2021	2 400	19/07/2023	2 400	-	-
	<b>16 200</b>		<b>2 400</b>	-	<b>13 800</b>
<b>TOTAL</b>	<b>685 150</b>		<b>61 700</b>	<b>378 050</b>	<b>245 400</b>

Les actions gratuites attribuées en 2018, 2019, 2020 et 2021 sont soumises à des conditions de performance :

L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2019 était subordonnée à ce que les objectifs société pour 2019 aient été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.

L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2020 était subordonnée, pour certaines attributions à ce que les objectifs société pour 2020 aient été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas. Pour d'autres attributions, les critères de performance concernent l'atteinte d'objectifs liés à des études cliniques. Ces critères de performance ont été atteints sauf en ce qui concerne certaines attributions du 5 août 2020 pour lesquelles l'échéance se situe en 2022.

L'acquisition des actions gratuites attribuées en 2021 était subordonnée à ce que les objectifs société pour 2021 aient été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.

## **2. Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2021 :**

En 2021, 99 350 droits donnant accès à 99 350 actions, d'une valeur de € 443 497<sup>(1)</sup>, ont été attribués à 34 salariés du Groupe et à un mandataire social, comme suit :

- (i) Le 14 janvier 2021, en vertu de l'autorisation du 24 mai 2018, à l'attribution de 83 150 droits donnant accès à 83 150 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation ;
- (ii) Le 5 mai 2021, en vertu de l'autorisation du 28 avril 2021, à l'attribution de 13 800 droits donnant accès à 13 800 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation ;
- (iii) Le 19 juillet 2021, en vertu de l'autorisation du 28 avril 2021, à l'attribution de 2 400 droits donnant accès à 2 400 actions gratuites soumises à une période d'acquisition de deux ans sans période de conservation.

Lors de l'attribution d'actions gratuites au Président Directeur Général il a été attribué au cours du même exercice, des droits donnant accès au capital à l'ensemble des salariés du groupe conformément aux dispositions des articles L. 225-186-1 et L. 225-197-6 du Code de commerce, étant précisé qu'il n'a pas été attribué d'actions gratuites à Michele Garufi en 2021.

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS2 de la charge sur la période d'acquisition.

## **3. Information nominative concernant les salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice est le plus élevé :**

<b>Actions gratuites (1)</b>
------------------------------

<b>10 premiers bénéficiaires non mandataires sociaux (2) (3)</b>	<b>Nombre d'actions gratuites attribuées</b>	<b>Date d'attribution des droits</b>	<b>Valeur des actions attribuées en € (1)</b>	<b>Nombre d'actions définitivement acquises</b>	<b>Autorisation</b>
James	9 000	5-mai-21	38 160 €	-	24-mai-18
Spencer	6 000	14-janv.-21	27 780 €	-	24-mai-18
Knox	4 800	5-mai-21	20 352 €	-	24-mai-18
Pierry	4 500	14-janv.-21	20 835 €	-	24-mai-18
Mallick	4 500	14-janv.-21	20 835 €	-	24-mai-18
Purtill	4 500	14-janv.-21	20 835 €	-	24-mai-18
Gestin	4 500	14-janv.-21	20 835 €	-	24-mai-18
Krishnamoorthy	4 500	14-janv.-21	20 835 €	-	24-mai-18
Impagnatiello	3 800	14-janv.-21	17 594 €	-	24-mai-18
Nadkarny	3 800	14-janv.-21	17 594 €	-	24-mai-18
Storoni	3 800	14-janv.-21	17 594 €	-	24-mai-18
Duquesroix	3 800	14-janv.-21	17 594 €	-	24-mai-18

- (1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (coût total de l'attribution)  
(2) Non inclus les salariés ayant quitté la Société en 2020.  
(3) 12 bénéficiaires sont mentionnés pour tenir compte d'attributions de mêmes montants

#### 4. Information sur les actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, il n'a pas été attribué d'actions gratuites au profit de Michele Garufi, Président Directeur Général.

<b>Mandataire social</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nombre d'actions attribuées durant l'exercice</b>	<b>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (coût total de l'attribution)</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Date de disponibilité</b>	<b>Conditions de performance</b>
-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2021, les actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux, à savoir Michele Garufi, Président Directeur Général, en cours de période d'acquisition représentaient un total de 15 000 droits à actions gratuites donnant droit à 15 000 actions.

#### **HISTORIQUE AU 31 DECEMBRE 2021 DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (MICHELE GARUFI, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL)**

Le tableau ci-après présente l'historique des attributions gratuites d'actions au Président Directeur Général de la Société, étant précisé qu'il n'a pas été attribué d'actions gratuites au Président Directeur Général au cours de l'année 2021.

	<b>Plan n°15</b>	<b>Plan n°16</b>
<b>Date d'assemblée</b>	24 mai 2018	24 mai 2018
<b>Date du Conseil d'administration</b>	12 février 2019	27 janvier 2020
<b>Nombre total d'actions gratuites attribuées</b>	10 000	15 000
<b>Détail des actions par mandataire social</b>		
<i>Michele Garufi</i>	10 000	15 000
<b>Date d'acquisition définitive des actions gratuites</b>	(1)	(2)
<b>Date de disponibilité</b>	12 février 2021 pour 90% des actions et à la date de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général pour les 10% restants	27 janvier 2022 pour 90% des actions et à la date de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général pour les 10% restants
<b>Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2021</b>	10 000	-
<b>Nombre cumulé de droits à actions gratuites annulés</b>	-	-
<b>Droits à actions gratuites restants en fin d'exercice</b>	-	15 000

- (1) Ces actions étaient soumises à une période d'acquisition de 2 ans (soit jusqu'au 12 février 2021) et leur acquisition était subordonnée à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté, fin 2019, que les objectifs de la Société pour 2019 ont été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.
- (2) Ces actions étaient soumises à une période d'acquisition de 2 ans (soit jusqu'au 27 janvier 2022) et leur acquisition était subordonnée à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté, fin 2020, que les objectifs de la Société pour 2020 ont été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.

Il est précisé que l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021, en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, a approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Michele Garufi en sa qualité de Président Directeur Général au titre de l'exercice 2020.

Le 27 avril 2022

**Le Conseil d'administration**

Représenté par Michele Garufi,  
Président Directeur Général